

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le premier juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 28-05-2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Présents : 11

Votants : 13

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Claude MAMOU, Marie BOURGAIN, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Philippe MAES.

Absents excusés : Jean-François NEDELEC, Nicolas DESCHAMPS.

Pouvoirs : Jean-François NEDELEC a donné pouvoir à Isabelle COMTE
Nicolas DESCHAMPS a donné pouvoir à Elsa MILVOY

Secrétaire de séance : Fabien PLAUD

N° 20 / 2021 – Présentation du projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile avec la société Bouygues Télécom

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que de nombreux habitants ont manifesté leur agacement devant l'absence de réseau cellulaire 3G ou 4G sur la commune.

Considérant que l'usage des téléphones portables est effectivement problématique voire impossible,

Considérant la proposition de la société Bouygues Télécom qui recherche des sites d'installation d'antennes pour couvrir les zones blanches (zones non desservies par un réseau 3G ou 4G) de la départementale 780.

Considérant qu'une étude comparative de différentes solutions a très vite fait émerger la parcelle de la zone artisanale hébergeant le local technique de la mairie comme lieu idéal d'implantation.

Considérant que la société Bouygues Télécom, représentée pour ce projet par la société CIRCET a déposé une demande préalable de travaux en date du 23 avril dernier pour étudier la faisabilité de ce projet,

Considérant que le projet d'installation de cette antenne pourrait nous permettre de disposer d'un réseau performant avec les opérateurs Bouygues et SFR dès le début de l'année 2022.

Attendu qu'une réunion d'information avec la société Bouygues sera programmée.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité (10 voix POUR et 3 voix CONTRE) par un vote à main levée :

- D'approuver le projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile avec la société Bouygues Télécom.

Pour extrait certifié conforme, Signature numérique
Le Maire,
Guy DERBOIS

de Guy DERBOIS
Date : 2021.06.02
'17:01:28 +02'00

